



MJC de Saizerais

Siège : 2, rue Saint-Amand 54 380 SAIZERAIS / contact@mjc-saizerais.fr / mjc-saizerais.fr

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION 2022-2023 (une fiche à remplir par adhérent(e))

(joindre le(s) règlement(s) (6 chèques maximum) ainsi que les autorisations parentales dûment remplies)

Nom..... Prénom.....

Adresse complète.....

Date de naissance..... N° de téléphone.....

Adresse mail.....

Règlement	Montant	N°	Banque
Espèces€		
Chèque(s) Pas de centimes uniquement des chiffres ronds€	1/	n°encaissé en novembre 2022
€	2/	n°encaissé en décembre 2022
€	3/	n°encaissé en janvier 2023
€	4/	n°encaissé en février 2023
€	5/	n°encaissé en mars 2023
€	6/	n°encaissé en avril 2023
Chèques vacances €		

	Cochez	Tarif annuel
Activités musicales		
Chant 30 mn		357 €
Guitare/basse 30 mn		357 €
Atelier groupe de chant adultes		120 €
Batterie 30 mn		357 €
Ateliers musicaux de groupe (par séance quelle que soit la durée)		6 €
SOUS-TOTAL		
Adhésion carte MJC obligatoire		
< 18 ans		6 €
> 18 ans		10 €
TOTAL		

Pour obtenir une attestation, joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Je soussigné(e), M..... atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de la MJC au verso de la présente fiche, en acceptant les termes et s'engager à les respecter.

A Saizerais, le

(« Lu et approuvé » et signature)

REGLEMENT INTERIEUR (adopté le 26 août 2011)

Modifié le 27 août 2014

L'association de la MJC de SAIZERAIS est gérée par une équipe de bénévoles, qui, en sus de leur travail et de leur famille, donnent de leur temps libre pour gérer et faire fonctionner l'association.

Les membres du Conseil et notamment son Président et vice-Président peuvent engager leur responsabilité civile et/ou pénale en cas de manquements volontaires ou involontaires à des règles par ses adhérents.

C'est la raison pour laquelle, le Conseil a élaboré ce règlement intérieur que chaque adhérent s'engagera à respecter.

Essai : les deux premières semaines d'activités sont gratuites afin de permettre les essais. A l'issue de cette période, l'inscription est obligatoire. Un nouvel adhérent pourra essayer une séance au maximum avant de s'inscrire.

Adhésion : le montant de l'adhésion, fixé par le Conseil, est dû, quel que soit le nombre d'activités pratiquées.

Inscription : elle est obligatoire. Elle implique la remise d'une fiche d'inscription, dûment remplie – le présent règlement approuvé au verso -, de son ou ses règlements et de la fourniture d'un certificat médical (pour les activités sportives et de danse), avant le 30 septembre ou lors de la seconde séance pour une inscription en cours d'année, entre les mains du responsable d'activité.

Tarifs : ils sont fixés chaque année par le Conseil. La cotisation est annuelle. Le règlement peut intervenir en une ou plusieurs mensualités ; l'intégralité du règlement devant cependant être remis au moment de l'inscription.

Tout trimestre commencé sera dû. Les chèques ne devront pas être anti-datés.

Exclusion : en cas de **non-paiement de l'adhésion ou de la cotisation**, le Conseil se réserve le droit de refuser l'accès d'un adhérent aux cours, sans remboursement, jusqu'à régularisation de la situation.

Cours : les cours sont dispensés de fin septembre à fin juin. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires ni les jours fériés. L'absence d'un professeur sera, dans la mesure du possible, rattrapée. Le planning est défini par le Conseil en début d'année.

En cas de nombre insuffisant d'adhérents dans un cours entachant la viabilité du cours, le Conseil se réserve la faculté de supprimer ce cours du planning au cours de l'année. Cette suppression donnera droit à un remboursement partiel des cotisations (calcul *prorata temporis*).

Locaux et matériel : les locaux sont communaux. Il est demandé de veiller au respect et à la propreté des locaux, ainsi que du matériel mis à disposition. Le matériel emprunté **devra être remis à sa place**, à la fin de la séance, ainsi que les tables et chaises déplacées.

Assemblée Générale : elle a lieu chaque année en fin d'année. Tous les adhérents à jour de leur cotisation l'année précédente y sont invités. Chaque adhérent dispose d'un droit de vote.

TARIFS 2022-2023 (voir plaquette)

Adhésion moins de 18 ans : 6 € ;

Adhésion plus de 18 ans : 10 €

Le Président
Jean ARROYO

Modifié par Nathalie GREINER
Présidente